



CARRELS BU ARSENAL

COMMENT RÉSERVER ?

À partir du site Internet de l'UT Capitole :

Bibliothèques / informations pratiques / Espaces-Salles de travail

Les carrels sont réservés aux doctorants de l'université Toulouse Capitole qui ne disposent d'aucun bureau et qui sont en règle avec les bibliothèques.

Un doctorant est titulaire d'un carrel.

Seul un suppléant, enregistré comme tel, peut l'occuper en son absence.

La période d'attribution d'un carrel est au maximum de 2 mois.

Si le carrel est inoccupé pendant 10 jours sans justificatif, il est automatiquement réattribué.

L'utilisateur perd également la possibilité de demander un renouvellement.

Pour toute absence, il est indispensable d'envoyer un courriel : scd-accueil@ut-capitole.fr

COMMENT ACCÉDER AU CARREL ?

À l'accueil de la Bibliothèque de la Manufacture des Tabacs, bâtiment H, la carte d'accès au carrel vous sera délivrée sur présentation de la carte MUT.

La carte d'accès doit être restituée avant la fermeture de la BU.

Chaque titulaire en est responsable.

Une feuille d'émargement doit être signée à chaque passage.

RÈGLES DE VIE

Il n'est pas autorisé de manger, fumer, vapoter, boire (sauf de l'eau), téléphoner, afficher sur les murs.

Merci de ne pas déplacer le mobilier et de déposer les ouvrages consultés sur le chariot prévu à cet effet.

*Les ouvrages conservés dans les carrels doivent **obligatoirement être empruntés**.*

Pour le confort de tous, les personnels des bibliothèques et de sécurité peuvent intervenir dans un carrel.

La bibliothèque décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets laissés dans le carrel.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter : scd-accueil@ut-capitole.fr